

## 10 Faits divers &amp; Justice

Lutte contre les stupéfiants à Port-Gentil

## 227 ballots de chanvre indien trouvés chez un présumé dealer

J.P.A.

Port-Gentil/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de l'Ogooué-Maritime vient de réaliser une bonne opération de fin d'année. Ils ont en effet mis un terme aux agissements de Léa Boris Fobick Tsobtsang, un ressortissant camerounais présumé dealer notoire, qui avait sur lui un stock considérable de 227 ballots de chanvre indien.

L'arrestation de cet individu a eu lieu le vendredi 15 décembre dernier, vers 11 heures. Lors d'une patrouille motorisée, les flics de l'unité spécialisée des Forces de police nationale (FPN) ciblent un individu suspect repéré dans une concession privée, au quartier "Nouvelle route Ondimba". En y entrant, les limiers se retrouvent nez-à-nez avec Boris Fobick Tsobtsang.

Vivant du reste en situation irrégulière au Gabon, ce dernier faisait également l'objet de récriminations de la part de ses



Léa Boris Fobick Tsobtsang tenant une partie de sa drogue.

voisins, qui l'accusaient de se livrer au trafic de stupéfiants. Il est donc appréhendé.

Au poste de police où il est

placé en garde à vue, Léa Boris avouera ne détenir qu'un seul ballot de chanvre, affirmant qu'il l'a dissimulé derrière une



Quelques-uns des 227 ballots de cannabis que le ressortissant camerounais dissimulait chez lui.

habitation de son quartier. Nouvelle descente des flics sur les lieux, et le ballot en question est effectivement trouvée à la place indiquée. Du cannabis séché. Sous la pression des enquêteurs, Boris Fobick Tsobtsang, crache à nouveau le morceau: il en a plus qu'il n'a déclaré. Une seconde perquisition est alors diligentée à son domicile, où 226 ballots de chanvre indien sont dénichés, soigneusement empilés dans deux cartons. D'un ballot au dé-

part, le nombre total récupéré par les enquêteurs sera finalement porté à 227.

Le stock, pesant 60 kg, aurait une valeur marchande de près de 6 millions de francs, selon une estimation des spécialistes.

Le produit a été placé sous scellé par les policiers qui, entre-temps, ont saisi le procureur de la République. Le chef du parquet a aussitôt instruit l'ouverture d'une enquête. Lors de l'interrogatoire,

Léa Boris Fobick Tsobtsang a fait cette révélation: « Je me suis lancé dans ce commerce depuis seulement quatre mois. Mon principal fournisseur est un ami, qui vit entre Bitam et Libreville. »

A signaler que le mis en cause est toujours en garde à vue. Et qu'il ne peut être présenté devant le procureur de la République, en raison de la grève des magistrats. Bien que la procédure ait déjà été enregistrée.

## Viol sur mineure à Cocobeach

## Il exerçait sa libido sur sa nièce depuis l'âge de 11 ans

SCOM

Libreville/Gabon

Une fois au courant des agissements du "fonton-violeur", les parents de la fillette, récemment tombée enceinte et contrainte par son présumé bourreau à un avortement, ont plutôt choisi de garder le silence. Il a fallu la dénonciation d'une personne de bonne foi pour que le mis en cause soit neutralisé.

SAMUEL Kehinde Eroukou Bami, Nigérian d'une vingtaine d'années, a choisi de ruiner de la pire des manières, le capital de confiance et d'estime que

lui portait son grand frère à Cocobeach, où il était hébergé par ce dernier. Le jeune homme se serait en effet illustré par des violences sexuelles sur A.O., la fille de son aîné.

Selon une source militaire proche du dossier, les faits se seraient déroulés au campement de pêcheurs de Massambouet, une bourgade du chef-lieu du département de la Noya. C'est dans ce hameau que Samuel Kehinde aurait passé son temps à exercer sa libido sur sa nièce. Il entretenait ainsi des relations coupables avec cette dernière, alors qu'elle n'avait que 11 ans. C'était en 2014. Et le "fonton-vio-



Samuel Kehinde Eroukou Bami, le présumé violeur de sa nièce, à Cocobeach.

leur" aurait sommé la petite A.O. de garder le silence, la menaçant même de mort. Le secret sera donc bien gardé. Jusqu'au mercredi 13 décembre 2017, date de l'arrestation de son bourreau.

L'élément déclencheur: la grossesse de l'enfant, âgée aujourd'hui de 15 ans. Afin que nul ne sache, Samuel Kehinde Eroukou Bami va recourir à un procédé de fortune, afin de faire avorter sa nièce. « Le mis en cause lui faisait boire du pastis mélangé à des doses de café noir. Les parents ont été mis au courant de la situation lors de l'avortement », fait savoir un Officier de police judiciaire

(OPJ).

Mais contre toute attente, les géniteurs de A.O. sont restés muets devant ces faits, malgré leur gravité. Il a fallu la dénonciation d'une tierce personne, pour que la brigade de gendarmerie soit saisie de la situation.

Appréhendé, Samuel Kehinde Eroukou Bami, qui aurait reconnu les faits, a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, le 15 décembre dernier, puis placé sous mandat de dépôt à la prison de Gros-Bouquet, où il se trouve désormais en détention préventive.

## Cambriolage au Centre de développement des entreprises (CDE) de Mouila

## Les malfrats emportent près d'un million de francs

BPIM

Mouila/Gabon

LE cambriolage des administrations publiques devient, de jour en jour, légion à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. En effet, après l'attaque du bâtiment abritant le tribunal de première instance de cette localité, celui af-

fecté aux bureaux du Centre de développement des entreprises (CDE) vient d'être, à son tour, la cible des malfrats. Ces derniers sont repartis avec une somme de 800 000 francs, soustraite du bureau du responsable de l'entité.

A ce qu'il semble, le staff managérial de cette administration reste méduisé, après la



Le Centre de développement des entreprises (CDE) de Mouila, qui a été visité par des malfrats.

commission de cet acte. D'autant que, selon des agents en poste, aucun vol n'a jamais été perpétré dans ces lieux depuis que le CDE y a emménagé il y a près d'une décennie. Sitôt informés de la situation, les flics du commissariat de Mouila se sont rendus sur les lieux pour les premières constatations d'usage. De celles-ci, rien à filtrer pour l'ins-

tant. Le mode opératoire utilisé par les cambrioleurs reste en lui-même une énigme. L'investigation en cours a déjà permis aux Officiers de police judiciaire (OPJ) d'entendre toutes les personnes en service au sein de cette administration. Ce vol serait-il l'œuvre de personnes connaissant la maison ? L'enquête policière le dira certainement.